

Le Conseil municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni le **17 janvier 2019** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU (arrivée à 20h24), Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Catherine FOUGERE, Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFFRIAUD, Mme Hélène BRICAUD, M. Olivier GENESTE, Mme Sandra VAILLANT, M. Nicolas BESNIER, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h31), Mme Catherine DUCHESNE, M. Jean-Marc FRANÇOIS, M. Nicolas ROBIN, Mme Angélique PAILLUSSON, Mme Isabelle GERARD-JAVEL (arrivée à 20h24), M. Gilles CALO, Mme Marie-Lyse DUBOURG, Mme Emmanuelle MEIGNEN, M. Alain GRIMAUD.

Absents excusés : M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jean-Bernard BAUSSANT, Mme Catherine GUIHEUX, Frédéric BOURDEAU,

M. Jean-Noël THOMAZEAU a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
 Mme Françoise JORAT a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU
 M. Jean-Bernard BAUSSANT a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER
 M. Frédéric BOURDEAU a donné pouvoir à M. Christian ORHAN

☒ Mme Katia de SAINT JUST a été élue secrétaire de séance

DECISIONS

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2018 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

FINANCES

Ecole publique – coût de fonctionnement 2018 : Le coût de fonctionnement pour un élève fréquentant l'école publique pour l'année 2018, sur la base des rythmes scolaires à 4,5 jours hebdomadaires de janvier à juillet puis à 4 jours hebdomadaires à compter de septembre 2018, est établi à **798,22 € par élève**. Ce montant représente la participation qui sera demandée pour l'année scolaire 2018/2019 aux autres communes dont certains enfants fréquentent l'école publique de Nozay. Unanimité.

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée : Le montant de la participation par élève et par an qui sera versée à l'organisme gestionnaire de l'école Sainte Marie de Nozay (OGEC) pour l'année civile 2019, sur présentation de la liste des enfants nozéens scolarisés, est fixé à **645,56 €**. Unanimité.

Vote des subventions aux associations et participations 2019

Le Conseil municipal attribue les subventions et participations aux subventions et organismes, pour les montants suivants :

Récapitulatif par commission	Montant 2019
SCOLAIRES – Participations école publique	15 812,00 €
SCOLAIRES – Parti fonctionnement OGEC Ste Marie	115 555,24 €
SCOLAIRES – autres subventions	12 843,00 €
SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	45 960,00 €
CULTURELLE	5 300,00 €
AGRICOLE ET ECONOMIQUE	2 300,00 €
SOCIALE	900,00 €
SUBVENTIONS DIVERSES	400,00 €

TOTAL SUBVENTIONS hors OGEC	67 703,00 €
PARTICIPATION FONC. OGEC	115 555,24 €
TOTAL COTISATIONS	3 296,19 €

Redevance annuelle Ferme Eolienne de Nozay 2019 : Le montant de la redevance annuelle pour l'utilisation des chemins dans le cadre de la gestion du parc éolien des Quatre Seigneurs est revalorisé à 518,64 € pour l'année 2019. Unanimité

MARCHES PUBLICS / ACHATS / TRAVAUX

Maintenance progiciels métiers (Logitud Solutions) : Le contrat pour l'entretien et la mise à jour des logiciels de gestion de l'état-civil et du cimetière est accepté pour un montant annuel de 803,81 € HT. Unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Médecine préventive : L'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour les agents communaux est renouvelée pour une durée de trois ans. Unanimité.

Autorisation Droits des Sols : Le bilan des actes relatifs au droit des sols est établi pour l'année 2018. La commune a transmis à la CCEG pour instruction 119 actes (permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnel, permis d'aménager ...) ; 203 actes ont été instruits directement par le service urbanisme communal. Montant de la contribution annuelle à verser à la CCEG : 12 374,87 €.

ENVIRONNEMENT

Gestion des ruchers communaux : Le suivi et la gestion des ruchers communaux sont confiés à un groupement d'apiculteurs locaux, qui seront également chargés de participer aux animations pédagogiques avec les écoles et la commune. Coût pour la commune : environ 2000 € TTC. La convention est adoptée à l'unanimité.

Charte d'adoption de deux poules : La commune lance une opération d'adoption de poules en vue de réduire les déchets ménagers. En 2019, l'opération sera limitée à 20 foyers volontaires qui s'engageront à accueillir les poules dans les meilleures conditions (construction d'un abri + équipement, enclos, alimentation correcte, soins ...) et à les garder pour une durée d'au moins deux ans. Coût pour la commune pour l'année 2019 : 460 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la charte d'adoption qui sera signée conjointement par l'adoptant et la mairie.

Démographie : Population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 : **4 189 habitants**

Décisions du Maire prises par délégation : NEANT

Prochain Conseil municipal : Jeudi 21 février 2019

Affiché le 18 janvier 2019

**Le Maire,
Jean-Claude PROVOST**